

Procédure file

Informations de base		
NLE - Procédures non législatives Recommandation	2011/0804(NLE)	Procédure terminée
Banque centrale européenne (BCE): nomination de Mario Draghi comme Président à partir du 1er novembre 2011		
Sujet 5.20.03 Banque centrale européenne (BCE), SEBC		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires	ALDE BOWLES Sharon	26/05/2011
Conseil de l'Union européenne Commission européenne	DG de la Commission Affaires économiques et financières	Commissaire REHN Olli	

Evénements clés			
17/05/2011	Publication de la proposition législative	10057/2011	Résumé
07/06/2011	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
15/06/2011	Vote en commission		Résumé
16/06/2011	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A7-0229/2011	
23/06/2011	Résultat du vote au parlement		
23/06/2011	Décision du Parlement	T7-0275/2011	Résumé
24/06/2011	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
24/06/2011	Fin de la procédure au Parlement		
01/07/2011	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2011/0804(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives

Sous-type de procédure	Nomination
Instrument législatif	Recommandation
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 283-p2
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	ECON/7/06095

Portail de documentation

Document de base législatif	10057/2011	17/05/2011	CSL	Résumé
Projet de rapport de la commission	PE465.051	01/06/2011	EP	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A7-0229/2011	16/06/2011	EP	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	T7-0275/2011	23/06/2011	EP	Résumé

Acte final

[Décision 2011/386](#)
[JO L 173 01.07.2011, p. 0008](#) Résumé

Banque centrale européenne (BCE): nomination de Mario Draghi comme Président à partir du 1er novembre 2011

Le Conseil a présenté au Conseil européen, conformément à l'article 283 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), une recommandation concernant la nomination de Mario Draghi comme Président de la Banque centrale européenne, avec effet au 1^{er} novembre 2011.

Par lettre du 20 mai 2011, le Conseil européen a consulté le Parlement européen sur cette recommandation, conformément à l'article 283, paragraphe 2, deuxième alinéa, du TFUE. Le conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne est également consulté.

Banque centrale européenne (BCE): nomination de Mario Draghi comme Président à partir du 1er novembre 2011

La commission des affaires économiques et monétaires a adopté le rapport de Sharon BOWLES (ADLE, UK) qui appelle le Parlement européen à rendre un avis favorable sur la recommandation du Conseil visant à nommer Mario DRAGHI (IT) comme président de la Banque centrale européenne pour un mandat de 8 ans, à compter du 1^{er} novembre 2011.

Pour rappel, Mario Draghi a été évalué conformément aux conditions énoncées à l'article 283, par. 2, 2^{ème} alinéa, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) et, à l'article 130 du TFUE concernant l'impératif d'indépendance totale de la Banque centrale européenne.

La commission a ensuite procédé, le 14 juin 2011, à une audition de deux heures du candidat, au cours de laquelle M. Draghi a fait une déclaration liminaire, puis a répondu aux questions des membres de la commission. À l'issue de cette audition, les députés se sont prononcés favorablement à la candidature de M. Draghi.

Banque centrale européenne (BCE): nomination de Mario Draghi comme Président à partir du 1er novembre 2011

Suite à l'audition, le 14 juin 2011, de Mario DRAGHI (IT) au cours de laquelle il a fait une déclaration liminaire, puis a répondu aux questions des membres de la commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen, ce dernier a adopté à scrutin secret, par 499 voix pour, 72 voix contre et 89 abstentions, une décision rendant un avis favorable sur la recommandation du Conseil de nommer Mario DRAGHI en tant que président de la Banque centrale européenne, pour un mandat de 8 ans, à compter du 1^{er} novembre 2011.

Banque centrale européenne (BCE): nomination de Mario Draghi comme Président à partir du 1er novembre 2011

OBJECTIF: nomination du président de la Banque centrale européenne.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision 2011/386/UE du Conseil européen.

CONTENU : la durée pour laquelle le président de la Banque centrale européenne, M. Jean-Claude TRICHET, a été nommé vient à expiration le 31 octobre 2011, et il est dès lors nécessaire de nommer un nouveau président de la Banque centrale européenne.

En conséquence, le Conseil européen s'est mis d'accord pour nommer M. Mario DRAGHI, comme nouveau président de la Banque centrale européenne, sachant qu'il remplit toutes les conditions énoncées à l'article 283, paragraphe 2, du traité.

M. Mario DRAGHI exercera son mandat pendant une durée de 8 ans, à partir du 1^{er} novembre 2011.

ENTRÉE EN VIGUEUR : le 24/06/2011.